

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FELICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-134 (2024-36)

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-059 (2021-40) RELATIF AUX NUISANCES

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :

1. Le règlement 22-059 (2021-40) relatif aux nuisances est modifié par
l'insertion, après l'article 26, du suivant :

*« 26.1. Le propriétaire d'un immeuble dûment inscrit au rôle d'évaluation
foncier de la Ville qui permet, à titre gratuit ou non, l'occupation de cet
immeuble et qui tolère, néglige ou omet d'intervenir auprès dudit occupant
qui contreviendrait à l'article 26 du présent règlement causant ainsi une
nuisance, commet lui-même une infraction. »*

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le 30 septembre 2024.

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière